

DETTE PUBLIQUE

Il existe deux méthodes standard pour mesurer l'ampleur de la dette publique – par référence au passif financier brut ou par référence au passif financier net – ce dernier correspondant au passif financier brut moins les actifs financiers. Le passif financier brut exprimé en pourcentage du PIB est le ratio d'endettement public le plus couramment utilisé, et c'est celui qui figure dans ce tableau.

Définition

Pour la plupart des pays, le passif financier brut comprend les dettes (à court et à long terme) de toutes les institutions du secteur des administrations publiques, telles que définies dans le *Système de comptabilité nationale (SCN)* de 1993 ou sur le *Système de comptabilité européenne (SCE)* de 1995. Cette définition diffère de la définition de la dette appliquée dans le cadre du traité de Maastricht principalement sur deux points. Premièrement, la dette brute selon la définition de Maastricht ne comprend pas les avances et crédits commerciaux, ainsi que les actions et les réserves techniques d'assurance. Deuxièmement, les obligations publiques sont valorisées à leur valeur nominale

et non à la valeur du marché ou au prix d'émission majoré des intérêts courus, comme l'exigent les règles du SCN. Les États-Unis et le Canada valorisent également les obligations publiques à leur valeur nominale.

En principe, les dettes au sein des différents niveaux de l'administration et entre ces niveaux sont consolidées ; un prêt d'un niveau d'administration à un autre niveau représente à la fois un actif et un passif d'un montant équivalent pour l'administration dans son ensemble et donc s'annule (il est « consolidé ») pour le secteur des administrations publiques.

Comparabilité

La comparabilité des données peut être compromise de deux manières. Premièrement, des différences nationales dans l'application des définitions SCN/SEC peuvent affecter la comparabilité de la dette publique d'un pays à l'autre. Deuxièmement, des modifications de l'application des définitions SCN/SEC peuvent altérer la comparabilité des données dans un même pays au fil du temps.

Tendances à long terme

Entre 1990 et 1996, le passif financier brut de l'État augmentait dans la plupart des pays. Depuis lors, la dette publique diminue en pourcentage du PIB dans bon nombre des 28 pays figurant dans le tableau. Toutefois, il existe des exceptions : les ratios d'endettement public ont continué de croître très rapidement au Japon et en Corée et de manière importante en France, en Allemagne, en Grèce et au Portugal. Le ratio d'endettement public de la Corée a augmenté de plus de 8 % par an de 1990 à 2006, mais à partir d'un taux initial très bas, et en 2006 ce ratio était encore l'un des plus bas de la zone OCDE.

En 2006, le ratio d'endettement public dépassait 100 % en Grèce, en Italie et au Japon, et avoisinait 90 % en Belgique. La plupart des pays se situaient dans une fourchette de 40 à 70 %, deux pays – l'Australie et le Luxembourg – enregistrant des ratios d'endettement inférieurs à 20 %.

Source

- OCDE (2007), *Perspectives économiques de l'OCDE : Décembre n° 82 – Volume 2007-2*, OCDE, Paris.

Pour en savoir plus

Publications analytiques

- OCDE (2003), *La gestion de la dette publique et les marchés des valeurs d'État au XXI^e siècle*, OCDE, Paris.
- OCDE (2006), *Credit Risk and Credit Access in Asia*, OCDE, Paris.
- OCDE (2007), *Revue économique de l'OCDE*, OCDE, Paris.

Publications statistiques

- OCDE (2007), *Dettes de l'administration centrale*, OCDE, Paris.
- OCDE (2007), *Comptes nationaux des pays de l'OCDE*, OCDE, Paris.

Bases de données en ligne

- Comptes nationaux annuels*.
- Statistiques des Perspectives économiques de l'OCDE*.


Sites Internet

- OCDE Sources et méthodes des Perspectives économiques, www.oecd.org/eco/sources-and-methods.

Engagements financiers bruts des administrations publiques

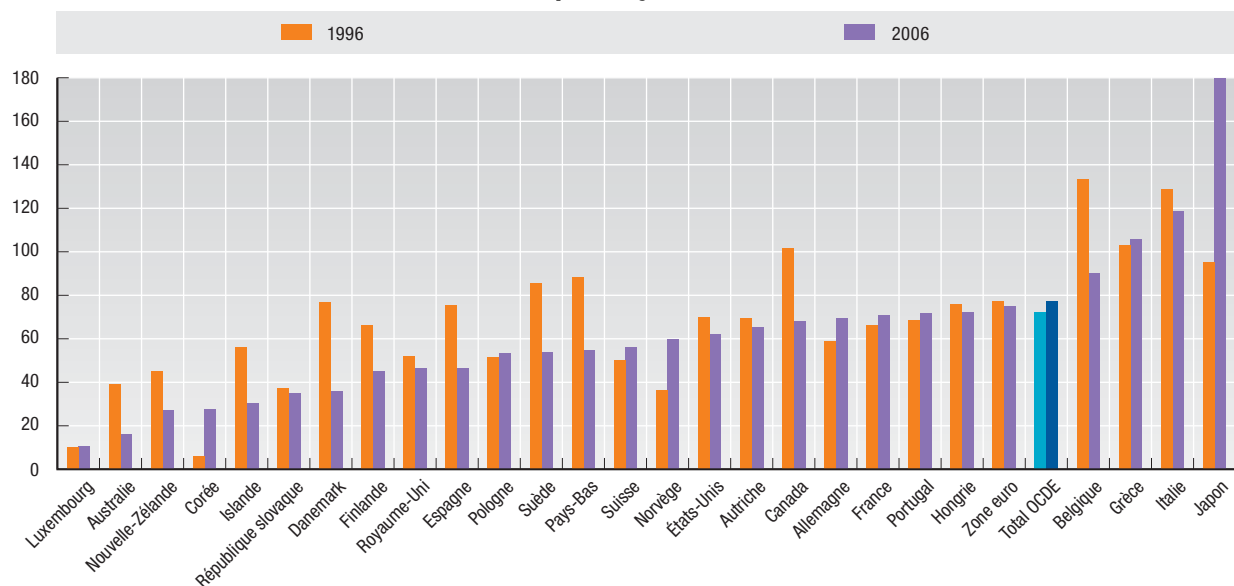

En pourcentage du PIB

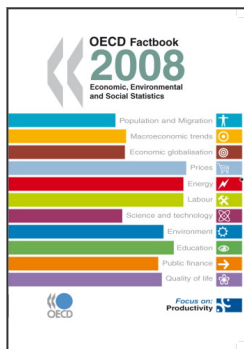
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Allemagne	46.3	46.6	55.7	58.9	60.4	62.2	61.5	60.4	59.7	62.1	65.3	68.7	71.1	69.3
Australie	30.6	40.1	41.9	39.1	37.4	32.3	28.0	25.0	22.2	20.1	18.8	17.1	16.8	16.1
Autriche	61.5	64.7	69.2	69.6	66.0	67.4	69.9	69.4	70.2	71.7	69.7	69.2	69.5	65.5
Belgique	140.7	137.8	135.3	133.2	128.1	122.9	119.6	113.4	111.8	108.3	103.5	98.5	94.2	90.1
Canada	96.3	98.0	101.6	101.7	96.3	95.2	91.4	82.1	82.7	80.6	76.6	72.4	70.3	68.1
Corée	5.6	5.2	5.5	5.9	7.5	13.1	15.6	16.3	17.4	16.6	18.4	22.6	24.7	27.7
Danemark	85.0	78.9	79.3	76.6	72.1	69.7	64.1	57.1	55.0	55.4	53.6	50.3	42.2	36.0
Espagne	65.5	64.1	68.8	75.6	74.6	74.4	68.5	66.5	61.9	60.3	55.1	53.2	50.6	46.7
États-Unis	71.9	71.1	70.7	70.0	67.6	64.5	61.0	55.2	55.2	57.6	60.9	62.0	62.4	61.9
Finlande	57.8	60.8	65.3	66.2	64.5	60.9	54.7	52.3	49.7	49.4	51.2	51.5	48.4	44.9
France	51.0	60.2	62.6	66.3	68.4	70.0	66.5	65.2	63.8	66.8	71.0	73.6	75.4	70.9
Grèce	101.2	103.1	100.0	97.6	101.1	114.9	117.9	116.3	112.5	114.4	112.3	106.0
Hongrie	92.0	91.8	88.5	76.1	66.8	65.0	66.2	60.1	59.7	60.9	61.3	65.2	68.6	72.1
Irlande	62.2	51.3	40.2	37.4	35.2	34.1	32.8	32.8	29.1
Islande	53.1	55.7	58.9	56.3	53.1	47.9	43.4	41.0	45.9	42.1	40.8	34.4	25.5	30.3
Italie	116.0	120.6	122.2	128.6	130.2	132.6	126.4	121.6	120.8	119.5	117.0	117.5	120.5	118.7
Japon	74.7	80.2	87.6	95.0	101.6	114.3	128.3	136.7	145.1	153.6	159.5	167.1	177.3	179.7
Luxembourg	9.5	10.1	10.2	11.2	10.0	9.2	8.2	8.5	7.9	8.6	7.7	10.8
Norvège	40.8	37.3	40.9	36.5	32.0	30.8	30.8	34.1	32.9	40.5	49.2	52.8	49.2	59.6
Nouvelle-Zélande	..	57.4	51.3	44.9	42.3	42.2	39.6	37.4	35.4	33.5	31.4	28.7	27.6	27.2
Pays-Bas	96.7	86.7	89.6	88.1	82.2	80.8	71.6	63.9	59.4	60.3	61.4	61.9	61.0	54.7
Pologne	51.6	51.4	48.3	43.8	46.6	42.4	37.4	50.3	50.8	49.7	50.2	53.6
Portugal	68.8	68.4	67.4	65.2	61.9	60.9	61.8	65.3	65.8	67.9	71.9	71.6
République slovaque	38.0	37.2	38.6	41.0	53.1	57.4	57.1	50.1	48.6	47.6	39.1	35.2
République tchèque	33.1	34.9	34.7	34.8	34.7
Royaume-Uni	49.0	47.3	52.2	52.0	52.9	53.3	48.3	45.6	40.8	41.3	41.7	43.8	46.5	46.6
Suède	79.0	83.3	82.0	85.5	84.2	83.5	74.7	65.7	64.4	61.7	61.1	60.9	61.3	53.9
Suisse	42.9	45.5	47.7	50.1	52.1	54.9	51.9	52.5	51.3	57.2	57.0	57.9	56.4	56.0
Zone euro	65.9	69.0	72.3	77.4	79.5	80.1	78.3	75.1	73.7	74.0	75.0	75.8	76.9	74.8
Total OCDE	66.9	68.3	70.2	72.2	72.4	73.0	72.4	69.6	69.9	71.9	74.1	75.8	77.6	77.1

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/275264344677>

Engagements financiers bruts des administrations publiques

En pourcentage du PIB

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/388843317433>



Extrait de :
OECD Factbook 2008
Economic, Environmental and Social Statistics

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/factbook-2008-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « Dette publique », dans *OECD Factbook 2008 : Economic, Environmental and Social Statistics*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/factbook-2008-71-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.